



Coordination générale
des écoles et instituts
de formation paramédicale

Institut de formation en soins infirmiers

Tarif par personne :

- **Frais de formation : 22 260 € TTC** pour les 3 années de formation soit 7 420 € TTC par année de formation.

Prise en charge possible :

- Promotion professionnelle (prise en charge par l'employeur)
- Par la Région (dans le cadre de la poursuite d'études : étudiants post-bac, réorientation universitaire...)
- **Frais d'inscription universitaire 2024 : 175 € TTC** par an (sauf pour les étudiants boursiers)
- **Contribution Vie Etudiante et de Campus (CVEC) 2024 : 103 € TTC** par an

Les frais de formation sont recouverts annuellement au terme de chaque année universitaire.

En cas d'arrêt de formation avant la fin, toute année de formation débutée sera à régler dans son intégralité.

Pour en savoir plus :

<https://les-aides.nouvelle-aquitaine.fr/amenagement-du-territoire/bourses-detudes-sur-criteres-sociaux-etudiants-en-formations-sociales-paramedicales-et-de-sante?recherche=sanitaire>